



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 16 septembre 2020 à 19 h 00
tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet
situé au 11111, rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Madame Josée Guy, directrice générale

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, directrice générale adjointe, trésorière et directrice des services administratifs et informatique
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 08 Fin : 19 h 15

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020
202009-226**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2020 tel que ci-après reproduit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2020
 - 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020 et de la séance extraordinaire du 26 août 2020 à 17 h 21
 - 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
 - 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Mandat aux Encans Ritchie Bros. pour la vente de certains équipements et matériaux de la Ville de Montréal-Est
 - 6.2 Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire du 21 au 27 septembre 2020
 - 6.3 Semaine des bibliothèques publiques 2020
 - 6.4 Demande d'appui de l'Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec (AGRTQ) pour une programmation accès-logis
 - 6.5 Achat d'un monte-charge pour le garage municipal - TP 2020-11A
 - 6.6 Contrat pour le projet TPST-2020-07 - Renforcement du mur de soutènement "Est" du parc de l'Hôtel-de-Ville - 560 372,63 \$ taxes incluses
 - 7. RÈGLEMENT**
 - 7.1 Adoption - règlement 58-2016-17 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de retirer la classe d'usage H2 de la zone H.03
 - 7.2 Adoption - règlement 58-2016-18 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de permettre l'installation de conteneurs semi-enfouis dans la marge avant pour les habitations multifamiliales (H4) et collectives (H5)
 - 7.3 Adoption - règlement 58-2016-19 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'établir des marges latérales avant et arrière à 0 mètre et un coefficient d'emprise au sol maximal de 100 % pour la zone I.21
 - 7.4 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-20 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - et ses amendements afin d'ajouter le code d'usage C503 "Salles de réunion et salles de réception" à titre d'usage spécifiquement prohibé pour les zones CV.01, CV.02, CV.03 et CV.04
 - 7.5 Dépôt du projet de règlement 72-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 72-2018 - Collecte des matières résiduelles - afin d'apporter certaines modifications notamment en vue d'autoriser l'installation de conteneurs semi-enfouis pour certains développements résidentiels, pour offrir la collecte des matières organiques à certaines industries de transformation d'aliments et pour permettre d'augmenter le volume hebdomadaire des matières recyclables collectées par la municipalité pour le secteur commercial et industriel
 - 8. CONTRAT**
 - 8.1 Aucun
 - 9. PERSONNEL**
 - 9.1 Embauche dans le cadre du concours 202007-11 - Directeur (trice) des travaux publics
 - 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
 - 10.1 Aucun
 - 11. DIVERS**
 - 11.1 Aucun
 - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
 - 12.1 Aucun
 - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020 À 17 H 21

202009-227

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020 et de la séance extraordinaire du 26 août 2020 à 17 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2020-09-16.

RAPPORT DES SERVICES

6.

MANDAT AUX ENCANS RITCHIE BROS. POUR LA VENTE DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202009-228

6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit se départir de certains équipements et matériaux jugés non utiles ou désuets pour ses opérations.

Considérant qu'une liste des équipements et matériaux proposée pour la vente à l'encan a été remise aux membres du Conseil.

Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros. est nécessaire pour optimiser la vente des équipements et matériaux ciblés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De mandater les Encans Ritchie Bros. pour vendre au plus offrant des équipements et matériaux de la Ville de Montréal-Est identifiés dans la liste jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DU 21 AU 27 SEPTEMBRE 2020

202009-229

6.2

Considérant les efforts de sensibilisation mis en place par le CN pour assurer la sécurité des citoyens.

Considérant l'invitation du CN faite à la Ville de Montréal-Est d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De souligner la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire afin d'appuyer les efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2020

202009-230

6.3

Considérant l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : information, alphabétisation, éducation et culture.

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De proclamer la semaine du 17 au 24 octobre 2020 « Semaine des bibliothèques publiques » dans la ville de Montréal-Est

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPUI DE L'ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC (AGRTQ) POUR UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

202009-231

6.4

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis.

Considérant que 290 ménages de la Ville de Montréal-Est ont des besoins de logements adéquats et abordables.

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements.

Considérant que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires.

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes.

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction.

Considérant qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'appuyer la demande de l'AGRTQ au gouvernement du Québec pour une programmation accès-logis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'UN MONTE-CHARGE POUR LE GARAGE MUNICIPAL - TP 2020-11A

202009-232

6.5

Considérant la condamnation d'un remonte-charge au garage municipal à la suite d'un bris majeur du vérin.

Considérant la réparation adéquate du vérin.

Considérant les avantages de l'enlèvement du vérin complet, de la fourniture et de la mise en marche d'un nouveau monte-charge mobile.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'enlèvement du vérin complet.

D'autoriser l'achat d'un monte-charge mobile de la firme Babco Sales ltd au montant de 42 006.12 \$ taxes incluses.

D'autoriser l'affectation de cette somme du surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2020-07 - RENFORCEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT "EST" DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE - 560 372,63 \$ TAXES INCLUSES

202009-233

6.6

Considérant que la plus basse soumission dépasse l'estimation de la firme en génie-conseil d'environ 45 %.

Considérant qu'après analyse par la Direction de la gestion du territoire et environnement, les deux soumissions sont jugées élevées.

Considérant que les prix obtenus ne sont pas représentatifs du prix du marché, en se basant sur l'estimation du consultant.

Considérant que nous ne recommandons pas l'octroi de ce contrat, mais plutôt de repartir en appel d'offres au début de l'année 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ne pas octroyer le contrat pour le projet TPST-2020-07 - Renforcement du mur de soutènement "Est" du parc de l'Hotel-de-Ville, mais plutôt de repartir en appel d'offres au début de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-17 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE RETIRER LA CLASSE D'USAGE H2 DE LA ZONE H.03

202009-234

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-17 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de retirer la classe d'usage H2 de la zone H.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-18 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS DANS LA MARGE AVANT POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES (H4) ET COLLECTIVES (H5)

202009-235

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-18 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de permettre l'installation de conteneurs semi-enfouis dans la marge avant pour les habitations multifamiliales (H4) et collectives (H5).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-19 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'ÉTABLIR DES MARGES LATÉRALES AVANT ET ARRIÈRE À 0 MÈTRE ET UN COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MAXIMAL DE 100 % POUR LA ZONE I.21

202009-236

7.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-19 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'établir des marges latérales avant et arrière à 0 mètre et un coefficient d'emprise au sol maximal de 100 % pour la zone I.21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-20 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LE CODE D'USAGE C503 "SALLES DE RÉUNION ET SALLES DE RÉCEPTION" À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ POUR LES ZONES CV.01, CV.02, CV.03 ET CV.04

202009-237

7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 58-2016-20 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - et ses amendements afin d'ajouter le code d'usage C503 "Salles de réunion et salles de réception" à titre d'usage spécifiquement prohibé pour les zones CV.01, CV.02, CV.03 et CV.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 72-2018-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 72-2018 - COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS NOTAMMENT EN VUE D'AUTORISER L'INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS POUR CERTAINS DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS, POUR OFFRIR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES À CERTAINES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS ET POUR PERMETTRE D'AUGMENTER LE VOLUME HEBDOMADAIRE DES MATIÈRES RECYCLABLES COLLECTÉES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LE SECTEUR COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

202009-238

7.5

Monsieur le conseiller Alain Dion dépose le projet de Règlement 72-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 72-2018 - Collecte des matières résiduelles - afin d'apporter certaines modifications notamment en vue d'autoriser l'installation de conteneurs semi-enfouis pour certains développements résidentiels, pour offrir la collecte des matières organiques à certaines industries de transformation d'aliments et pour permettre d'augmenter le volume hebdomadaire des matières recyclables collectées par la municipalité pour le secteur commercial et industriel.

CONTRAT

8.

PERSONNEL

9.

EMBAUCHE DANS LE CADRE DU CONCOURS 202007-11 - DIRECTEUR (TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS

202009-239

9.1

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'embaucher monsieur Lesarbeau à titre de directeur des travaux publics et que ce dernier soit soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire, Robert Coutu,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Yan Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DIVERS

11.

AFFAIRE NOUVELLE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 50 Fin : 20 h 36

LEVÉE DE LA SÉANCE

202009-240

14.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier